

75 106007

17 JANVIER 1976.-

NEUVILLE SAINT VAAST.-(62)
○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○

HEURE : vers 18 H. 18 H 30.

Le 21 JANVIER 1976, à 16 H, en visite à la commune de NEUVILLE SAINT VAAST (Pas de Calais), nous sommes interpellés par M. A. Ulysse, âgé de 57 ans, cultivateur demeurant à NEUVILLE SAINT VAAST (62) qui nous relate les faits suivants.
" Le SAMEDI 17 JANVIER 1976, vers 18 h, 18 H 30, alors qu'il revenait des champs avec son tracteur agricole, circulant sur le CD 55, nommé Grand-Rue, à NEUVILLE SAINT VAAST, il a remarqué, venant de la direction NORD.EST, une lumière assez intense de couleur jaunâtre. Presque aussitôt, il a constaté que cette lumière était émise par un objet volant non identifié se déplaçant très lentement au-dessus du bois de Vimy au lieu dit "Zone canadienne". L'engin a été observé par le témoin pendant 1 minute environ. Il était à 500 m environ de l'observateur, puis, voulant le faire constater par son fils Didier, il est allé le chercher. Le trajet a duré approximativement 30 secondes et au moment où il est revenu avec son garçon, l'engin a disparu.

Le témoin précise qu'il n'a pas vu atterrir ou décoller l'engin qui présentait les caractéristiques suivantes : Il avait la forme d'un cigare mesurant approximativement 5 m de longueur et d'une hauteur de 1 m 50. L'engin était de couleur jaunâtre, l'une des extrémités était rougeâtre. Puis après quelques temps d'observation, un phare très puissant s'est allumé balayant la plaine. Ensuite le faisceau s'est dirigé vers la commune de NEUVILLE SAINT VAAST. M. A. Ulysse d'après ses dires a été ébloui par ce projecteur qui avait

une dimension assez grande : environ 50 à 60 cm de diamètre. Cet engin n'avait pas de partie saillante, il n'émettait aucun bruit ou fumée et ne provoquait pas de déplacement d'air ou d'autre phénomène. L'engin ne s'étant pas posé, aucune constatation n'a pu être faite sur le terrain.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TEMOIN : M. A. Ulysse réside depuis toujours à NEUVILLE SAINT VAAST où il exerce la profession de cultivateur. Il n'a jamais donné lieu à des remarques défavorables. Il est bien considéré des autorités locales. Aucun antécédent judiciaire ou autre ne lui est connu.

Il est de bonne conduite et de bonne moralité. Au cours de nos différents services à NEUVILLE SAINT VAAST, nous avons contacté plusieurs cultivateurs, et notamment, le maire de la commune, le garde champêtre et le secrétaire de mairie afin de connaître d'autres témoins des faits. Mais aucun d'entre eux n'a pu donner le moindre renseignement supplémentaire.

EXTRAIT DU LIVRE DE ROBERT ROUSSEL (Ed. Belgond) " OVNI fin du secret " P. 69.70